

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet pendant la période d'affichage de quinze jours civils un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence sont satisfaites. Une fois les fournisseurs qui n'ont pas été retenus informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électroniques.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

1. Définition des besoins

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a un besoin pour des services de transfert de trames sonores de films cinématographiques de formats désuets sur de nouvelles pistes sonores optiques de polyester. BAC ne dispose pas des ressources nécessaires pour transférer la trame sonore d'œuvres cinématographiques dont le format audio est désuet de sur le nouveau support optique 35 mm en polyester. Par le passé, ce type de services était imparti à un fournisseur du secteur privé. La situation ne devrait pas changer dans le futur puisque jusqu'à nouvel ordre, BAC ne prévoit pas acquérir la capacité nécessaire pour assurer ces services de conversion, la demande étant trop faible en ce sens.

Les services requis comprennent le transfert de trames sonores de films cinématographiques de formats désuets sur des pistes sonores optiques de polyester de 35 mm. Ce travail porte spécifiquement sur le transfert de :

16 mm ou 35 mm, des copies standard 16 mm ou 35 mm, des bandes sonores optiques négatives 16 mm ou 35 mm et des bandes sonores optiques positives 16 mm ou 35 mm. Les formats 35 mm comprennent les pellicules à base d'acétate et de nitrate.

Le fournisseur proposé est le seul laboratoire au Canada ayant la capacité de transférer la trame sonore de films cinématographiques sur support de nitrate. En outre, il est capable de répondre à tous les autres besoins de Bibliothèque et Archives Canada en matière de copie de trames sonores de films cinématographiques.

Un employé du service de restauration des œuvres cinématographiques de BAC vérifiera la qualité du matériel livré par le fournisseur proposé en procédant à des tests de transmodulation. Tout travail jugé insatisfaisant sera retourné au fournisseur proposé qui devra produire une nouvelle évaluation assortie d'explications. Après ce processus, tout travail rejeté de nouveau à l'inspection sera repris par le fournisseur proposé sans frais supplémentaires. Le fournisseur proposé doit satisfaire aux critères de transmodulation précisés.

1.1 Glossaire

Transmodulation

Pour connaître les conditions optimales d'exposition et de traitement des bandes sonores négatives et des positives, le responsable du mixage audio effectue une batterie de tests de transmodulation, de préférence avec chaque nouveau lot de supports. Les émulsions photographiques ont tendance à diffuser les images dans une faible mesure, selon la structure du grain, la vitesse de l'émulsion et le développement de la pellicule. L'étalement de l'image doit être contrôlé de manière à maintenir une bonne réponse aux fréquences élevées et à conserver une reproduction nette des fréquences transitoires. Un étalement prononcé de la bande sonore entraîne une nette déformation perceptible au niveau des consonnes sibilantes, en particulier les « s ». Celles-ci sont fortement exagérées, se fractionnant parfois, en raison de l'impossibilité d'obtenir l'image géométrique fidèle de la forme d'onde exposée. Une exposition incorrecte dans la caméra peut avoir un effet semblable, soit une forme d'onde déformée produisant une qualité sonore grossière.

La bande sonore négative est exposée à divers niveaux d'éclairement pendant que l'on enregistre un signal audio combinant les fréquences de 400 et de 6 000 Hz modulées à 80 %. Ces tests sont traités minutieusement, et une série de copies est produite à différentes densités à partir de chaque densité de la bande sonore négative. Les copies sont ensuite lues au moyen d'un appareil de reproduction optique auquel est branché un analyseur de transmodulation. Il s'agit d'un indicateur de volume et de filtres sélectifs qui suppriment les fréquences basses ou élevées.

La densité optimale des copies est celle qui produit la sortie la plus élevée avec la fréquence de 6 000 Hz et la sortie la plus faible avec la fréquence de 400 Hz. Des densités incorrectes de la bande sonore négative apparaissent sous la forme d'une modulation de 400 Hz en raison des changements au niveau de la transmission moyenne de la lumière tout au long du film. Si les conditions optimales ne sont obtenues qu'avec l'une des séries de copies, on règle la densité de la bande sonore négative en conséquence. On établit des normes applicables à un lot d'émulsions en particulier, puis on s'y conforme. Heureusement, il est possible de compenser au niveau de la copie les erreurs légères relevées dans les bandes sonores négatives.

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Deux (2) ans d'expérience au cours des cinq (5) dernières années, du transfert de la trame sonore d'œuvres cinématographiques à partir de pellicules 35 mm à base de nitrate;
 - Expérience (*p. ex. x années d'expérience acquise au cours des x dernières années à réaliser des travaux y; x nombres de projets de taille, d'envergure et de complexité semblables*);

Les fournisseurs intéressés doivent, à titre de document à l'appui, fournir la référence d'un client, comprenant le nom et le titre d'une personne-ressource, ainsi que le nom, l'adresse postale, courriel et les numéros de téléphone et de télécopieur de l'entreprise.

3. Horaire de travail

Tous les travaux seront effectués « au fur et à mesure des besoins ». Le fournisseur proposé doit livrer le matériel converti dans un délai de trente (30) jours civils après en avoir pris possession.

4. Titre de propriété intellectuelle

Il est entendu et convenu que le Canada conservera un titre de propriété sur la propriété intellectuelle créée dans le cadre du contrat proposé, conformément aux lignes directrices, aux politiques et aux directives sur les publications du Conseil du Trésor, en vertu de l'exception 6.5 La PI se compose de matériel protégé par le droit d'auteur, sauf dans le cas des logiciels informatiques et de la documentation s'y rapportant.

La politique complète se trouve sur le site Web du Conseil du Trésor à l'adresse électronique suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id'13697>

5. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

Par conséquent, le ministère a invoqué l'exception (d) au Règlement sur les marchés de l'État — une seule société est en mesure d'exécuter le contrat.

6. Période du contrat proposé

- La durée du contrat proposé est pour une période d'une (1) année, à partir du 15 août 2014 au 31 juillet 2015.
- L'entrepreneur proposé accordera au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat éventuel pour au plus (deux) 2 périodes supplémentaires d'une 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

7. Coût estimatif du contrat proposé

Une estimation du coût du contrat proposé, s'il y a lieu, sera comme suit :

Période initial du contrat éventuel – 15 août 2014 au 14 août 2015 : 21 745.00\$ CAN;

Première période d'option - 15 août 2015 au 14 août 2016 : 21 745.00\$ CAN;

Deuxième période d'option - 15 août 2016 au 15 août 2017 : 21 745.00\$ CAN;

La valeur estimée du contrat proposé, y compris toute option, est de 65 235.00\$ CAN (TPS/THV en sus.)

8. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Au Canada, Transit Audio est le seul laboratoire capable de transférer la bande sonore d'œuvres cinématographiques à partir de pellicules à base de nitrate. Cette entreprise peut également répondre aux autres besoins de Bibliothèque et Archives Canada en ce qui a trait à la copie de trames sonores.

9. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Transit Audio Services Ltd.
11, chemin Hollydene
Scarborough (Ontario)
M1L 2A4

10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services/biens décrits dans ce PAC peuvent par écrit, soumettre un énoncé de capacités à la personne-ressource indiquée dans le préavis au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

11. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 1^{er} août 2014 à 14h00 HAE.

12. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Martine Rodier
Agente principale des marchés
Bibliothèque et Archives Canada
550, boul. de la Cité
Gatineau (Québec)
K1A 0N4

Tel. : 613-404-1421
Courriel : martine.rodier@bac-lac.gc.ca